L'accueil occasionnel

Vous habitez la commune et avez besoin d'une heure pour vous pour souffler, une course à faire, un rendez-vous personnel, une recherche d'emploi ou vous souhaitez un temps pour sociabiliser votre enfant dans un accueil collectif ? La Ville a la solution pour vous : l'accueil occasionnel dans ses crèches municipales.

L'accueil occasionnel

Vous avez besoin d'une heure pour souffler, pour effectuer une course, aller à un rendez-vous personnel ou à un entretien d'embauche..., pensez à l'accueil occasionnel ! Celui-ci :

- est destiné aux enfants de 15 mois (et marche acquise) à 4 ans ;
- a lieu au Carrousel des Bébés (de 8 h 30 à 17 h 30), aux 1 001 Bulles (de 8 h 45 à 17 h 30) et à Terre d'Éveil (de 9 h 00 à 17 h 30) ;
- dure au maximum 18 heures par semaine avec la possibilité d'une journée complète ne se renouvelant pas à un rythme prévisible à l'avance.

Pour que l'enfant soit accueilli occasionnellement, une période d'adaptation à laquelle doivent participer les parents est obligatoire. La réservation de place pour la semaine suivante s'effectue ensuite le mardi matin auprès du responsable de la crèche.

Modalités d'admission

Les demandes de places en accueil régulier ou d'inscription à l'accueil occasionnel sont **réservées aux Serrissiens** et s'effectuent **sur rendez-vous** auprès du **Relais Petite Enfance La petite boussole** (contact ci-contre).

TÉLÉCHARGER

plaquette_conseil_des_parents.pdf (1 Mo)

Reglement_fonctionnement_des_creches.pdf (1 Mo)

Situer les crèches qui proposent un accueil occasionnel

ALLER PLUS LOIN

- Les crèches municipales
- L'accueil régulier
- Aides financières